

La fin du ticket de caisse

7 août 2023

La fin du ticket de caisse : Une nouvelle mesure !

Aujourd’hui la fin du ticket émeut une partie des consommateurs alors qu’après le 1^{er} janvier, le 1^{er} avril, c’est appliqué le 1^{er} Aout !

Depuis plusieurs années déjà, les tickets de caisse étaient, selon les enseignes, déjà imprimés à la demande des client(e.s). En effet, avec l’implantation des caisses automatiques, l'impression se faisait via une touche spécifique lors des achats.

Dans les supermarchés, les poubelles débordaient de papier inutilisé, il est vrai que la multiplicité des tickets (caisse, réduction ponctuelle d'une journée, de produits spécifiques, jeux, tickets de sortie, etc...) pouvait générer une longueur de papier conséquente.

La suppression de ces tickets pour une population sensible à l’écologie pouvait entrer dans le cadre d'une politique de responsabilité, moins de papier gaspillé égale moins d'arbres coupés...et beaucoup d'économie pour l'entreprise !!

Mais de quelques achats à un chariot entier, le contrôle est différent, particulièrement en cette période d'inflation d'où le report de la mise en place de cette mesure.

À cela s'ajoute, **la Fidélité** !! D'une grande importance pour une enseigne de fidéliser car le ticket de caisse est visible via votre carte fidélité et l'application mobile jointe qui permettent aux commerces de vous signaler toutes promotions diverses, d'analyser les achats de vos produits « préférés » et de mener une véritable action commerciale.

Elle engendre souvent un nombre conséquent de mails et SMS dans une même journée !!

De plus, la question des données personnelles (adresse mail, numéro de

téléphone) est un point sensible, la CNIL alerte sur le danger d'utilisation inappropriée.

Tout comme les tickets d'achats en carte bancaire ne sont plus systématiquement imprimés, la dématérialisation de tous nos outils (carte bancaire, carte vitale (en cours), etc..) occasionnera beaucoup de difficultés aux usagers et consommateurs.

Comment avoir une facture, une preuve d'achat, faire une réclamation si nous n'avons pas de smartphone ou d'ordinateur à domicile ?

Au-delà d'un ticket, c'est tout un système où l'économie se déshumanise au mépris des besoins des consommateurs !!

Montreuil, le 03 Aout 2023.

Muriel DUENAS